

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

DECRET D/2020/145/PRG/SGG

Portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la Banque Centrale de la République de Guinée.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu, la Constitution ;

Vu, la Loi L/2017/017/AN du 08 Juin 2017, Abrogeant la Loi L/2016/064/AN du 09 Novembre 2016, elle-même modifiant la Loi L/2014/016/AN du 02 juillet 2014 portant Statut de la Banque Centrale de la République de Guinée ;

DECRETE

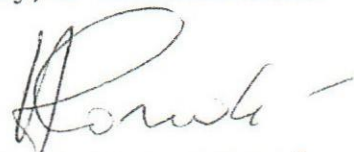
Article 1^{er} :

Monsieur Bily Nankouma DOUMBOUYA, ancien ministre, est nommé membre du Conseil d'Administration de la Banque Centrale de la République de Guinée en remplacement de Monsieur Louseny CAMARA, député à l'Assemblée Nationale.

Article 2 :

Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 JUIL. 2020



Prof. Alpha CONDÉ